

Loi du 18/6/2014 Reconnaissance d'un fonds de cce sur dom public

Par **Gascarot**, le **04/10/2014** à **07:30**

Je souhaiterai SVP avoir une précision la La loi n°2014-626 du 18 juin 2014 qui autorise désormais l'occupant du domaine public à exploiter un fonds de commerce.

Je voudrai savoir si cette loi est rétro active ou pas.

Je vous remercie par avance de votre réponse